



District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4^{ème} R I – BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex

tél. : 03.58.43.00.60

e-mail : plantelme@yonne.fff.fr

COMMISSION SPORTIVE

PV 276 Sp 46

Auxerre le 18 mai 2022

Présents : MM Barrault – Batréau – Joseph - Trinquesse

Début de réunion à 16 h 15.

1. Réserve

Match 24347058 du 07.05.22 Joigny 1 – Champs/Coul.Vineuse 1 U18 départemental 1

Réserve d'après-match déposée du club de Champs Sur Yonne en date du 9 mai 2022 rédigée de la manière suivante : « nous portons réclamation (art. 187 Règlements généraux FFF) sur la qualification du joueur ci-dessous désigné, pour le match ci-dessous référencé :

MANSARE HAMIDOU – n° licence 96039831703 – licence enregistrée le 2/03/2022

Match : US Joigny – FC Champs – 07/05/2022 – n° 24347058

Motif de la réclamation : licence enregistrée après le 31 janvier, joueur non qualifié pour participer à une compétition officielle de son club. »

Vu les articles 186 et 187 des R.G. de la F.F.F.,

La commission,

- dit que le recourt introduit par le club de Champs Sur Yonne doit être étudié comme une réserve d'après-match,
- rappelle que « *la mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut même s'il n'a pas été formulé de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée, uniquement par les clubs participant à la rencontre, dans les conditions de forme, de délai et droits fixés, pour la confirmation des réserves par les dispositions de l'article 186.1. Cette réclamation doit être nominale et motivée au sens des dispositions prévues pour les réserves de l'article 142.*

Le non-respect des formalités relatives à la formulation et au dépôt de la réclamation entraîne son irrecevabilité.

Si la réclamation est recevable, le club adverse en reçoit communication par l'organisme gérant la compétition, et il peut, s'il le souhaite, formuler ses observations dans le délai imparti »,

- dit la réserve d'après-match du club de Champs Sur Yonne recevable sur la forme,
- prend note du mail du club de Joigny en date du 12 mai 2022,
- en application de l'article 152 alinéa 3 des R.G. de la FFF : « N'est pas visé par la disposition prévue à l'alinéa 1, le joueur ou la joueuse licencié(e) U6 à U19 et U6F à U19F participant à une compétition de jeunes, hors championnats nationaux de jeunes, qui se verra délivrer une licence avec la mention « surclassement non autorisé »,
- attendu que le joueur MANSARE Hamidou a une licence dans la catégorie U17 (date de qualification le 27 mars 2022),
- attendu que ce joueur joue dans sa catégorie d'âge,
- dit le joueur MANSARE Hamidou qualifié pour cette rencontre,

- dit la réserve d'après-match du club de Champs Sur Yonne non fondée,
- enregistre le résultat du match : Joigny 1 = 6 – Champs/Coul.Vineuse 1 = 2.

Mr Barrault n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

La Commission,

- prend note de l'absence des confirmations des réserves d'avant match pour les rencontres ci-dessous :
 - Match 24488989 du 15.05.22 Sens FC 3 – Appoigny 2 Coupe Yonne seniors
 - Match 24348450 du 14.05.22 Sens Jeunesse 1 – GJ Sens Football 2 U15 D1

2. Matchs non joués

Match 23741855 du 08.05.22 Ravières/Semur Epoisses 1 – Auxerre Stade 3 départemental 1 féminin à 8

courriel du club de Ravières en date du 8 mai 2022 sur le non déroulement de la rencontre.

La commission,

- attendu que le club d'Auxerre Stade n'a pas envoyé de justificatif écrit sur le non déplacement de leur équipe féminine pour le match cité, comme demandé en sa réunion du 11 mai 2022,
- donne match perdu par forfait non déclaré à l'équipe d'Auxerre Stade 3 au bénéfice de l'équipe de Ravières/Semur Epoisses,
- score : Ravières/Semur Epoisses 1 = 3 buts, 3 pts – Auxerre Stade 3 = 0 but, - 1 pt,
- amende 90 € au club d'Auxerre Stade pour forfait non déclaré en senior (amende 6.13)
- amende 40 € au club d'Auxerre Stade pour non envoi de document demandé dans les délais impartis (amende 5.26).

Match 24347064 du 14.05.22 Avallon FCO/Magny 1 – GJ Armançon 1 U18 départemental 1

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 28 mai 2022 sur les installations du stade L. Laurent d'Avallon.

Match 24347651 du 14.05.22 Toucy/Diges.Pourrain 1 – Chablis U15 départemental 1

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 21 mai 2022 sur les installations de St Sauveur.

3. Forfaits

Match 23932843 du 15.05.22 Appoigny 1 – Serein AS/Varennes 1 coupe Yonne féminin à 8

La commission,

- prend note du courriel du club d'Appoigny en date du 11 mai 2022,
- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe d'Appoigny 1 au bénéfice de l'équipe de Serein AS/Varennes 1,
- score : Appoigny 1 = 0 but, - 1 pt – Serein AS/Varennes 1 = 3 buts, 3 pts,
- amende 45 € au club d'Appoigny pour forfait déclaré seniors (amende 6.10).

Match 24347652 du 14.05.22 Magny/Quarré St Germain 1 – Courson/Andryes 1 U15 départemental 2 gr C

La commission,

- prend note du courriel du club de Courson en date du 13 mai 2022,
- en application de l'article 12 – forfait – du règlement des championnats jeunes,
- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Courson 1 au bénéfice de l'équipe de Magny/Quarré St Germain 1,
- score : Magny/Quarré St Germain 1 = 3 buts, 3 pts – Courson 1 = 0 but, - 1 pt,
- amende 30 € au club de Courson pour forfait déclaré jeunes (amende 6.11).

Match 24346772 du 14.05.22 Arcy/Asquins Montillot 1 – Chablis 1 U13 départemental 2 gr D

La commission,

- prend note du courriel du club de Chablis en date du 13 mai 2022,
- en application de l'article 12 – forfait – du règlement des championnats jeunes,
- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Chablis 1 au bénéfice de l'équipe d'Arcy/Asquins Montillot 1,
- score : Arcy/Asquins Montillot 1 = 3 buts, 3 pts – Chablis 1 = 0 but, - 1 pt,
- amende 30 € au club de Chablis pour forfait déclaré jeunes (amende 6.11).

Mr Joseph n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

4. Changements dates, horaires, terrains

Occupation stade Jean Lancray à St Florentin – journée du 22 mai 2022

Courriel de la mairie de St Florentin en date du 17 mai 2022 : l'indisponibilité de terrain d'honneur pour le 22 mai 2022 (compétition régionale d'athlétisme).

La commission,

- attendu que 3 matchs seniors sont programmés pour la date du 22 mai 2022 sur ces installations :
 - D2 gr B 23739608 Neuvy Sautour 2 – Varennes 2
 - D3 gr A 23752792 FC Florentinois 1 – Vergigny/St Flor.Port 1
 - D4 challenge gr B 24234144 St Florentin Port/Vergigny 2 – Aillant 2
- donne les matchs à jouer comme suit :
 - D2 gr B 23739608 Neuvy Sautour 2 – Varennes 2 à 15 h 00 sur le terrain annexe (en herbe – ex ruby),
 - D3 gr A 23752792 FC Florentinois 1 – Vergigny/St Flor.Port 1 à 12 h 30 sur le terrain annexe (en herbe – ex rugby),
 - D4 challenge gr B 24234144 St Florentin Port/Vergigny 2 – Aillant 2 à 15 h 00 sur les installations de Vergigny (club en entente).

Match 23748633 du 29.05.22 Héry 1 – Varennes 1 départemental 1

Demande de changement de date de match du club d'Héry en date du 17 mai 2022.

La commission,

- en application du règlement 9.B.5 des championnats seniors : *En tout état de cause, les coups d'envoi des matchs des deux dernières journées, sont fixés par la Commission Sportive le même jour à la même heure,*
- maintient cette rencontre à sa date initiale le 29 mai 2022 à 15 h 00 sur les installations d'Héry.

Match 23740050 du 22.05.22 Serein AS 1 – Héry 2 départemental 3 gr B

Demande de changement de date de match du club de Serein AS en date du 16 mai 2022.

La commission, prend note du le refus du club d'Héry en date du 18 mai,

- en application du règlement 9.B.5 des championnats seniors : *En tout état de cause, les coups d'envoi des matchs des deux dernières journées, sont fixés par la Commission Sportive le même jour à la même heure,*
- maintient cette rencontre à la date initiale du 22 mai 2022 à 15 h 00 sur les installations de Ligny Le Chatel.

Match 23740053 du 29.05.22 Gurgy 2 – Toucy 2 départemental 3 gr B

Demande de changement d'horaire du club de Toucy en date du 11 mai 2022.

- La commission, vu l'accord écrit des deux clubs,
- au vu du classement de ce championnat et attendu que les équipes susceptibles d'accéder en division supérieure vont jouer le même jour,
- donne ce match à jouer le 29 mai 2022 à 12 h 30 sur les installations de Gurgy.

Match 23740055 du 29.05.22 Serein AS 1 – St Bris Le Vineux 1 départemental 3 gr B

Demande de changement de date de match du club de Serein AS en date du 16 mai 2022.

La commission,

- en application du règlement 9.B.5 des championnats seniors : *En tout état de cause, les coups d'envoi des matchs des deux dernières journées, sont fixés par la Commission Sportive le même jour à la même heure,*
- maintient cette rencontre à la date initiale du 29 mai 2022 à 15 h 00 sur les installations de Ligny Le Chatel.

Match 24199493 du 22.05.22 St Sérotin 1 – UF Villeneuvienne départemental 4 challenge gr A

Courriel du club de St Sérotin en date du 18 mai 2022 : indisponibilité des installations pour la date du 22 mai 2022.

La commission, vu le motif de l'indisponibilité des installations,

- attendu qu'il s'agit du championnat départemental 4 challenge,
- donne son accord et inverse la rencontre et donne ce match à jouer le 22 mai 2022 à 15 h 00 sur les installations de Villeneuve Sur Yonne

Match 23741868 du 29.05.22 Malay Le Gd/Charmoy 2 – Ravières/Semur.Epoisses 1 départemental féminin à 8

Demande de changement de terrain du club de Ravières en date du 16 mai 2022.

La commission, sans l'accord écrit, du club adverse, maintient ce match à sa date initiale le 29 mai 2022 à 10 h 00 sur les installations de Malay Le Grand.

Match 24511827 du 04.06.22 Magny/Avallon FCO 1 – Paron FC 1 coupe Yonne U18**Match 24511828 du 04.06.22 Fontaine La Gaillarde 1 – Auxerre Stade 1 coupe Yonne U18**

La commission,

- prend note des différents courriels reçus des deux clubs,
- ne peut interférer dans la programmation dans les championnats régionaux,
- vu les impératifs de calendrier pour les équipes de Paron FC 1 et Auxerre Stade 1 en U18 inter-secteurs (matchs le 4 juin 2022 – dernière journée de ce championnat, par conséquent au vu des règlements de la LBFC – *Chapitre 2 – Organisation ARTICLE 4 - ETABLISSEMENT DES CALENDRIERS – 2. Programmation des rencontres : « Les*

coups d'envoi des matchs des deux dernières journées sont fixés le même jour et à la même heure pour chacune des équipes d'un groupe régional »,

- il est impossible de reporter les rencontres U18 inter-secteurs,
- programme les 2 matchs de coupe de l'Yonne U18 du 4 juin 2022 au **11 juin 2022, date impérative.**

Match 24347077 du 11.06.22 Auxerre Sp Citoyen 1 - Fontaine La Gaillarde 1 U18 départemental 1

Match 24347133 du 11.06.22 Magny/Avallon FCO 1 – Champs/Coul.Vineuse 2 U18 départemental 2 gr B

La commission, vu les changements de date des matchs des ½ finales de la coupe Yonne U18 (voir ci-dessus),

- donne ces deux matchs à jouer le **4 juin 2022, date impérative.**

Match 24348157 du 11.06.22 Avallon FCO 1 – Appoigny 1 U13 départemental 1

Demande de report de match du club d'Appoigny en date du 13 mai 2022.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le mercredi 15 juin 2022 à 16 h 00 sur les installations d'Avallon.

Match 24347494 du 11.06.22 GJ Sens U15 F – St Sérotin 1 U13 départemental 3 gr A

Demande de report de match du club de St Sérotin en date du 17 mai 2022.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le mercredi 1^{er} juin 2022 à 17 h 00 sur les installations du stade Bacary Sagna à Sens.

Match 24347543 du 28.05.22 Courson 1 – Avallon FCO 3 U13 départemental 3 gr C

Demande de report de match du club de Courson en date du 12 mai 2022.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 4 juin 2022 sur les installations de Courson.

Championnats U18, U15 et U13

La commission prend note des différentes demandes de changements d'horaires ou terrains pour les matchs des championnats qui se déroulent le 21 mai 2022.

Les modifications, après accords des deux clubs, sont validées et mises à jour dans footclubs.

5. FMI non réalisées

Match 24237650 du 14.05.22 Auxerre Stade/Rosoirs 3 – St Georges/Venoy 1 U15 départemental 2 gr C

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et le constat d'échec,

- réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs,
- enregistre le résultat : Auxerre Stade/Rosoirs 3 = 9 – St Georges/Venoy 1 = 1.

Match 24346751 du 07.05.22 Auxerre Stade U15 Fém – Auxerre Stade 2 U13 départemental 2 gr C

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et le constat d'échec,

- réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs,
- enregistre le résultat : Auxerre stade U15 Fém = 5 / Auxerre Stade 2 = 3.

6. Feuille de match non reçue

Match 24347548 du 07.05.22 Auxerre Stade 4 – Auxerre Sp Citoyen 2 U13 départemental 3 gr C

La commission,

- attendu que le club d'Auxerre Stade n'a pas transmis la FMI, ni la feuille de match papier, (date limite de réception le 17 mai 2022 – PV 268 Sp 45 du 11 mai),
- demande au club d'Auxerre Sp Citoyen par écrit la confirmation du déroulement de la rencontre ainsi que le résultat, et ce pour le mardi 24 mai 2022, date impérative.

7. Coupes seniors

La commission procède aux tirages des ½ finales des coupes de l'Yonne et Prével seniors.

Coupe Yonne Seniors

Le tirage a été effectué par MM Picouet de St Georges – Moine et Michel de Varennes.

Matches à jouer le 5 juin 2022 sur le terrain du club 1^{er} nommé :

- FC Florentinois 1 - Monéteau 1
- Sens FC 3 - Chevannes 1

Coupe Prével

Le tirage a été effectué par les membres de la commission.

Match à jouer le 5 juin 2022 sur le terrain du club 1^{er} nommé :

- Sens Jeunesse 1 – Tanlay 1
- St Georges 2 - Varennes 1

8. Coupe de l'Yonne féminine à 8

La commission,

- prend note du classement établi selon le règlement et à l'issue des matchs des 3 groupes de la coupe de l'Yonne féminine à 8 – document en annexe,
- programme les matchs des ¼ finales qui auront lieu le 5 juin sur le terrain du club 1^{er} nommé :

Match n° 1	Malay le Grand 2/Charmoy 2 : Serein AS/Varennes 1
Match n° 2	Auxerre Stade 3 : Coulanges la Vineuse 1
Match n° 3	Charmoy1/Malay le Grand 1 : Appoigny 1
Match n° 4	Saints/St Sauveur 1 : Champigny 1

- procède au tirage des ½ finales – tirage effectué par Mr Picouet Charles de St Georges

Matches à jouer le 12 juin 2022 sur le terrain du club 1^{er} nommé :

- vq match n° 2 contre vq match n° 3
- vq match n° 1 contre vq match n° 4

9. Questions diverses

Match 23748626 du 22.05.22 Sens Franco Portugais 1 – Toucy 1 départemental 1

Courriel du club de Sens Franco Portugais en date du 17 mai 2022 : : demande l'autorisation de faire accompagner la rentrée des joueurs seniors sur le terrain par des jeunes joueurs du club et de leur faire tenir symboliquement le rôle de ramasseurs de balles pendant le match. La commission donne son accord sous réserve de ne pas compromettre le bon déroulement de la rencontre.

Match 23739734 du 22.05.22 Joigny 1 – Champlost 1 départemental 2 gr A

Courriel du club de Joigny en date du 17 mai 2022 : : demande l'autorisation de faire accompagner la rentrée des joueurs seniors sur le terrain par des jeunes joueurs du club et de leur faire tenir symboliquement le rôle de ramasseurs de balles pendant le match. La commission donne son accord sous réserve de ne pas compromettre le bon déroulement de la rencontre.

Match 23800598 du 22.05.22 Asquins/Montillot 1 – Tanlay 1 départemental 3 gr C

Courriel du club d'Asquins Montillot en date du 16 mai 2022 : demande d'arbitre. La commission a transmis cette demande à la C.D.A.

Mr Joseph n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 24199298 du 22.05.22 Charmoy 1 – Neuvy Sautour 2 départemental 4 Elite

Courriel du club de Neuvy Sautour en date du 12 mai 2022 : demande d'arbitre. La commission a transmis cette demande à la C.D.A.

Match 24348449 du 14.05.22 Paron FC 2 – Auxerre Stade 2 U15 départemental 1

La commission,

- attendu qu'aucun délégué n'est inscrit sur la FMI,
- vu les dispositions de l'article 17 du règlement des championnats jeunes du District de l'Yonne : *Fonctions du délégué : alinéa B - définition des généralités :*
« Pour chaque rencontre, au même titre que le rôle d'arbitre le rôle de délégué est attribué à une personne physique...
Quand le District ne désigne pas de représentant officiel, ce rôle est à la charge d'un dirigeant licencié majeur du club recevant avec obligation de tenir le rôle de délégué sous peine de match perdu. Un match ne peut avoir lieu sans délégué. Le nom du délégué figure sur la feuille de match dans l'emplacement prévu à cet effet, »
- applique le règlement et donne match perdu par pénalité à l'équipe recevante Paron FC 2 au bénéfice de l'équipe d'Auxerre Stade 2,
- score : Paron FC 2 = 0 but, - 1 pt – Auxerre Stade 2 = 3 buts, 3 pts,
- amende 30 € au club de Paron FC pour absence de délégué sur la FMI (amende 5.13).

Match 24347576 du 14.05.22 St Clément/Paron FC 2 – Sens Jeunesse 2 U15 départemental 2 gr A

La commission,

- attendu qu'aucun délégué n'est inscrit sur la FMI,
- vu les dispositions de l'article 17 du règlement des championnats jeunes du District de l'Yonne : *Fonctions du délégué : alinéa B - définition des généralités :*
« Pour chaque rencontre, au même titre que le rôle d'arbitre le rôle de délégué est attribué à une personne physique...
Quand le District ne désigne pas de représentant officiel, ce rôle est à la charge d'un dirigeant licencié majeur du club recevant avec obligation de tenir le rôle de délégué

sous peine de match perdu. Un match ne peut avoir lieu sans délégué. Le nom du délégué figure sur la feuille de match dans l'emplacement prévu à cet effet, »

- applique le règlement et donne match perdu par pénalité à l'équipe recevante St Clément/Paron FC 2 au bénéfice de Sens Jeunesse 2,
- score : St Clément/Paron FC 2 = 0 but, - 1 pt – Sens Jeunesse 2 = 3 buts, 3 pts,
- amende 30 € au club de St Clément Onze pour absence de délégué sur la FMI (amende 5.13).

Match 24347490 du 07.05.22 St Denis/Soucy Thorigny 1 – St Sérotin 1 U13 départemental 3 gr A

La commission prend note des courriels des clubs de St Denis en date du 12 mai 2022 et St Sérotin en date du 14 mai 2022 concernant le résultat inscrit sur la FMI,

- enregistre le résultat : St Denis/Soucy Thorigny 1 = 15 - St Sérotin 1 = 0.

Absences d'arbitre

La commission a transmis à la C.D.A. les absences des arbitres désignés en U18 et U15.

Fin de réunion à 17 h 50.

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »

Le Président
Mr Trinquesse Jean-Louis